

La qualité réelle des eaux du Doubs peine à être connue faute d'une coordination suffisante entre la France et la Suisse. En attendant, insectes et crustacés disparaissent

Les eaux encore troubles du Doubs

ALAIN MEYER

Arc jurassien ► Le Doubs ne se porte peut-être pas aussi bien qu'un récent rapport franco-suisse le laisserait entendre. Piloté côté suisse par l'Office fédéral de l'énergie et titré «Effets positifs grâce au règlement d'eau», ce monitoring, destiné aux associations environnementales et de pêche des deux côtés de la frontière, dresse l'état d'une rivière en phase de redressement depuis 2017, soit deux ans après la mise en place de ce règlement pour réguler barrages et éclusées. Mais le Doubs ne respire pas pour autant la santé et souffrirait d'une pollution qui peine à être qualifiée et quantifiée, alors que les résultats des dernières mesures de micropolluants sont attendus pour cet automne dans le Jura.

Vision plus cohérente

La Fédération des pêcheurs du canton s'interroge depuis plusieurs mois à propos de l'apparition d'un champignon, le saprolegnia, qui cause une surmortalité des truites et des ombres et dont la présence questionne. Avec les bas débits dus à la sécheresse, «une faible pollution peut être fatale pour les alevins», a rappelé son président, Alain Christie, à l'ouverture de la pêche. Regroupant plusieurs ONG (WWF, Pro Natura), le groupement «Projet Doubs vivant» partage la même inquiétude sur la qualité de l'eau, primordiale pour la santé de l'écosystème et sa bioécologie. Active au sein de ce groupement, la députée écologiste au Grand Conseil neuchâtelois Céline Barrelet ajoute à cela des constats faits sur le terrain: les fonds de la rivière apparaissent colmatés par des dépôts d'algues, indice d'un dysfonctionnement. L'élue précise qu'aucune prolifération d'algues bleues n'a toutefois été constatée. Reste qu'entre la Suisse et la France, un manque



Des prospections ont commencé hier dans le Doubs en quête des derniers aprons de la rivière. GUILLAUME PERRET.

de coordination apparaît dans la collecte et le partage des informations sur l'eau du Doubs.

«Difficile pour les acteurs locaux d'entendre dire que la qualité de l'eau est bonne dès lors que les paramètres mesurés et les méthodes d'investigation diffèrent, ne sont pas complets ou assez coordonnés», avait déjà relevé en mars, à La Chaux-de-Fonds, les parcs naturels de la région et les syndicats environnementaux français. «L'action qui vise à fournir une méthode d'interprétation commune de la qualité du Doubs doit aboutir à une vision plus cohérente et partagée, voire à un système de valeurs adapté à la spécificité de cette rivière», avait-on plaidé.

Responsable du domaine «nature» au Département jurassien

de l'environnement, Laurent Gogniat confirme que la coordination n'est peut-être pas optimale entre les données des deux pays, mais que la qualité de l'eau du Doubs est «bonne, voire très bonne». Ce que confirme Florian Battilotti, en charge de l'analyse des eaux de surface. Il précise que des améliorations notables sont attendues avec l'arrivée d'une nouvelle installation pour traiter les micropolluants à la STEP de La Chaux-de-Fonds, et que la ville du Locle se dirige dans cette direction.

Espèces en danger

Céline Barrelet cite les activités anthropiques exercées sur le bassin versant du Doubs comme principaux perturbateurs de l'écosystème de la vallée: micro-

polluants, pesticides et engrais ou eaux usées industrielles, agricoles et domestiques. L'impatience est manifeste pour faire face à ce défi. Outre «un partage de données de qualité», il est demandé de «faire évoluer la gouvernance binationale», même si, admet-on, le changement climatique peut encore chambouler les données. Pour Céline Barrelet, si l'impact du dérèglement est déjà perceptible, «le Doubs franco-suisse et le Clos du Doubs n'ont jamais connu d'assèchement total comme cela a été le cas sur le Haut-Doubs». Il n'en demeure pas moins que la température de l'eau y a dépassé l'an passé les 25 degrés, mettant en péril l'existence de l'ombre et de la truite.

Un repeuplement piscicole s'opère cependant, ce que confirme le rapport franco-suisse. «L'amélioration du fonctionnement hydrologique du Doubs par la réduction de l'impact des éclusées et l'augmentation des débits planchers, a permis une hausse du nombre de vairons, de loches franches et d'ombres», accredit Céline Barrelet. Elle relève toutefois un fait alarmant mis en lumière par ce rapport: la densité globale des macro-invertébrés (crustacés, mollusques, larves d'insectes aquatiques) a été divisée par trois en seize ans! Selon elle, plusieurs éléments pourraient expliquer ce net recul: la qualité de l'eau, le colmatage végétal et/ou minéral ou le manque de charriage du cours d'eau.



«Le Doubs franco-suisse et le Clos du Doubs n'ont jamais connu d'assèchement total comme cela a été le cas sur le Haut-Doubs»

Céline Barrelet

Chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national en faveur du Doubs pour les associations environnementales, la Neuchâteloise note enfin que l'état de la population d'apron, dénommé le roi du Doubs, est toujours précaire. Alors que de nouvelles prospections diurnes et nocturnes démarrent ces jours sur trois stations pour tenter d'en trouver et d'en capturer, elle rappelle qu'un seul y a été aperçu en 2021! C'est pourquoi les autorités fédérales et le canton du Jura ont lancé lundi une nouvelle stratégie pour arracher cette espèce des affres de l'oubli, même si l'apron est protégé à l'échelle européenne. Si capture il y aura, ces poissons seront transférés dans des aquariums à Aquatis à Lausanne. Une campagne de réintroduction du roi chez lui, dans le Doubs, pourrait être décidée par la suite. **I**

Fort déploiement policier pour neuf interpellations

Lausanne ► L'appel anonyme sur un réseau social à se rassembler à nouveau au centre de Lausanne a produit ses effets, au moins à titre préventif. La police s'était déployée en nombre hier pour éviter que des scènes de pillages de commerces comme samedi soir au Flon ne se reproduisent. «Nous sommes nombreux», a reconnu le commandant de la police lausannoise, Olivier Botteron, qui n'a pas voulu donner de chiffres. «Les congés sont fortement limités, mais pas encore les vacances», a-t-il ajouté, en espérant que ces alertes ne deviendraient pas «le feuilleton de l'été. Il ne faut pas vivre barricadés, j'y attache de l'importance». Vers 21h45, la police faisait état de neuf interpellations de jeunes, dont certains avaient participé aux échauffourées de samedi. Ceux qui étaient en possession de couteaux notamment ont été conduits au poste de police. Selon le commandant Botteron, ceux qui viennent pour casser «ne sont pas des Lausannois». Le dispositif de police s'est donc articulé en deux temps, avec dès 16h une opération de surveillance à la périphérie de la ville, puis ensuite au centre-ville en début de soirée. La police entend rester sur place aussi longtemps que nécessaire. **RAPHAËL BESSON/LA LIBERTÉ**

Condamnation du responsable des Observateurs.ch

Valais ► Le Tribunal cantonal a confirmé la condamnation du responsable rédactionnel du site LesObservateurs.ch, Uli Windisch. L'homme avait écopé en 2021 d'une peine pécuniaire de 20 jours-amende, avec sursis. En première instance, la cour avait condamné Uli Windisch pour diffamation. Le Tribunal cantonal l'a sanctionné pour «ne pas s'être opposé à la publication d'un article constituant une infraction», peut-on lire dans le jugement daté de fin juin, confirmant une information parue dans l'édition du jour du *Nouveliste*.

L'affaire remonte à mars 2019. Uli Windisch, professeur d'université honoraire, publie un texte affirmant que le créateur du blog l'Index, l'avocat Stéphane Riand, a été condamné par le Tribunal fédéral pour «soustraction fiscale». Mais si la Cour vient bien de publier un arrêt concernant les impôts de Stéphane Riand, il porte sur un différend comptable et non sur une infraction pénale.

Dans les commentaires publiés en réaction au texte, l'homme est alors qualifié de «richeur», d'«escroc», «pris la main dans le sac». Dans la

foulée, Stéphane Riand porte plainte pour diffamation. L'auteur du texte étant anonyme, c'est Uli Windisch en tant que responsable éditorial qui doit répondre de l'accusation.

Le prévenu a agi avec conscience et volonté, écrit le juge cantonale. «Au moment où il a décidé de rendre accessible cet article au public sur internet, il connaissait ou aurait dû connaître le caractère mensonger de celui-ci», ajoute celle qui parle d'un «comportement inadmissible» et d'une «faute grave».

Outre la confirmation de la peine de 20 jours-amende, avec sursis, la cour cantonale estime que les prétentions en tort moral formulées par Stéphane Riand doivent être renvoyées au for civil, et non pas rejetées, le premier jugement devant être réformé sur ce point.

Elle n'a en revanche pas retenu l'amende de 750 francs décidée en première instance: la durée (quatre ans) et les frais de la présente procédure sont «vraisemblablement sans commune mesure avec l'amende qui pourrait lui être infligée». **ATS**

PENTHAZ

UN MINEUR TUE UNE JEUNE

Une jeune femme de 18 ans est décédée mardi en fin de matinée après avoir reçu plusieurs coups de couteau. L'auteur présumé, un mineur âgé de 17 ans, a été interpellé peu après. Vers 11h25, une informatrice avisait la Centrale vaudoise police (CVP) qu'une personne était agressée à Penthaaz. Rapidement sur place, les secours et la police ont retrouvé, dans un champ, la victime atteinte de plusieurs coups de couteau, décédée, rapporte un communiqué. Le détachement d'action rapide et de dissuasion (DARD) ainsi que la brigade canine de la Police cantonale ont été dépêchés pour rechercher l'individu qui était toujours en fuite. Le trafic ferroviaire a été momentanément perturbé lors des opérations. Grâce à l'important dispositif mis en place, un suspect de nationalité suisse, âgé de 17 ans, a été interpellé rapidement. A l'heure actuelle, les investigations tentent d'établir les causes et les circonstances de cet acte. La présidente du Tribunal des mineurs a ouvert une instruction pénale. **ATS**